



REQU 02 JUIN 2025

**Comité Régional Conchyliculture
Arcachon Aquitaine
Monsieur le Président
15 rue de la Barbotière – BP 53
33470 GUJAN-MESTRAS**

Affaire suivie par : Cyril CLEMENT
Tél. 06.24.57.28 34
c.clement@smpba.fr

Biganos, le 28 mai 2025

Objet : Evolution des redevances des Autorisations d'Occupation Temporaire du SMPBA.

Référence(s) : Conseil du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) du 21 mai 2025.

Monsieur le Président,

A l'occasion de votre conseil du 21 mai dernier, vous interrogiez le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA) sur l'évolution de la tarification des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT). Vous mettiez notamment en exergue le pourcentage d'augmentation que celles-ci ont connues depuis la création de notre collectivité.

Je vous remercie tout d'abord de la manière bienveillante et du souci d'échanger de manière constructive avec lesquels vous m'avez sollicité sur ce sujet naturellement sensible, et je vous remercie de me donner ainsi l'occasion d'étendre les propos formulés en séance de manière plus large.

Vous êtes bien placé pour savoir que le SMPBA a notamment été créé sur la volonté des professionnels ostréicoles. Il constitue désormais après 8 années d'existence, une autorité compétente en terme de gestion portuaire, d'investissements, d'entretien maintenance et de police portuaire sur 16 ports répartis sur 6 communes. Ainsi, le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine (CRCAA) a depuis toujours été intégré dans les instances du Syndicat Mixte telles que le Comité Technique d'attribution des AOT (CT-AOT), les Conseils Portuaires et le Conseil Consultatif.

Les dossiers relatifs à la filière ont toujours été traités de manière prioritaires avec bienveillance et dans l'intérêt de tous les acteurs de la vie des ports et plus particulièrement avec un soutien sans faille auprès des ostréiculteurs. Ces quelques actions me semblent pouvoir illustrer ce partenariat permanent : réduction de 25% sur la taxe domaniale terrestre pour les professionnels la filière ostréicole en 2020 (Covid) et 2024 (Norovirus), aménagement du calendrier pour la facturation des redevances depuis 2023, soutien technique administratif et financier sur de nombreux dossiers tels que les malines d'adduction d'eau de mer, la gestion des coquilles, les forages, les quais professionnels...

Vous souligniez le pourcentage d'augmentation des redevances depuis que la collectivité existe. Avant d'aborder le volet chiffré, vous n'ignorez pas que l'élaboration de la grille tarifaire suit un processus cadré et précis qui, de la proposition des services sur des bases techniques, est présentée en Conseils Portuaires et votée par les élu(e)s à l'occasion du conseil syndical de fin d'année. Je vous confirme que ce sujet de la tarification n'a jamais trop fait l'objet de débats à l'occasion des 44 conseils portuaires que nous avons organisés et que le document final a toujours été voté à l'unanimité par délibération du Conseil Syndical du SMPBA.

Le Budget du SMPBA est constitué entre autres de la dotation de transfert de compétences du Département mais désormais et surtout des redevances perçues. Ces dernières sont à près de 80% issues de la plaisance et depuis 2017 elles ont permis d'investir prioritairement au profit des professionnels sur de nombreux projets :

- La rénovation complète du port de Rocher ;
- La réfection des bassins ostréicoles à Meyran Ouest ;
- La création d'une aire de récupération des déchets coquillers à Andernos ;
- La réfection de quais, perrés, pontons et cabanes suite aux tempêtes en 2023 et 2024 ;
- La réhabilitation des cabanes sur les ports ostréicoles d'Arès et d'Andernos-les-Bains ;
- Les dragages des ports de La Teste de Buch, Gujan-Mestras, Andernos-les-Bains...

Sans revenir sur l'intérêt que représente notre collectivité qui offre l'opportunité précieuse de pouvoir réinvestir directement dans des infrastructures portuaires, l'évolution tarifaire des surfaces non techniques (terre-plein et cabanes) peut sembler en effet importante sous une lecture de pourcentage. Elle doit toutefois se lire en intégrant le fait que les montants concernés sont très faibles et très éloignés de ce qu'il se pratique sur le domaine privé mitoyen ou encore, sur des bassins d'emploi ostréicoles similaires. Pour exemple, le Terre-plein professionnel SMPBA est à 1€ du m² et le Terre-plein + cabane SMPBA à 2,10€ alors qu'ils sont respectivement au minimum à 4€ et à plus de 8€ notamment en Charente ou en Bretagne. En outre, sur ces régions, les professionnels de l'ostréiculture payent leur place de navire au tarif plaisancier (compris dans l'AOT sur notre périmètre) et sont assujettis à une redevance sur la part variable d'au minimum 1,5% du chiffre d'affaire HT, y compris sur les dégustations. Enfin, comme ceci est démontré à l'occasion de chaque conseil portuaire, le SMPBA applique de manière volontaire une tarification déficitaire sur des postes techniques directement dédiés aux ostréiculteurs : surveillance des ports pendant les fêtes, moyens de levage, malines d'adduction d'eau de mer SMPBA.

Conscient des difficultés pouvant être rencontrées, le SMPBA continuera d'être à l'écoute de la profession et vigilant à la pérennité économique des entreprises sachant que leur développement et leur fonctionnement peut aussi très souvent dépendre des investissements réalisés et des opérations d'entretien et de maintenance.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports du Bassin d'Arcachon



Jean GALAND

Copie : élus du SMPBA et Maire de Gujan Mestras